

**Rapport n°12 :****Adhésion European University Association (EUA)**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Luc JOHANN – Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Emmanuel PARIS – Service juridique
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	16 juillet 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

L'**Association des universités européennes** (*European university association*, abrégé en EUA) est un organisme de dialogue inter-universitaire à l'échelle du continent européen.

C'est une structure regroupant la plupart des universités européennes, elle permet d'être une interface de dialogue et de propositions sur des sujets variés : doctorat, conférences universitaires, échanges internationaux, etc.

Son adhésion peut être à différents niveaux, dont celui de membre principal (*full membership*) qui est jugé le plus adéquat pour UBFC.

L'EUA examine les candidatures de toutes les universités situées dans les pays signataires de la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe.

Pour présenter sa candidature, l'EUA doit savoir si l'institution est membre du collectif membre à part entière dans son pays (conférence nationale des recteurs) et si l'institution souhaite demander le statut de membre individuel à part entière ou de membre associé. Après avoir reçu ces informations, l'EUA enverra le formulaire de candidature et de plus amples informations sur la procédure de candidature.

Les universités candidates ont besoin d'une lettre de recommandation du président du membre collectif à part entière de leur pays ou, s'il n'y a pas de conférence nationale des recteurs, de trois membres à part entière de l'EUA de trois pays différents.

Toutes les candidatures sont d'abord examinées par le comité d'adhésion, puis transmises au Conseil de l'EUA pour une décision finale.

Les cotisations sont indexées sur le PIB par habitant et le nombre d'étudiants.

L'uB et l'UFC sont membres à ce titre.

Ces derniers demeurant membres de l'association, UBFC adhérera sur une base de cotisation des étudiants de son périmètre (doctorat et masters UBFC).

Aussi, la cotisation d'UBFC est la suivante :

- Moins de 7 500 étudiants ;
- PNB de moins de 39 999 \$ ;

⇒ Soit 4,601 euros par an de cotisation pour 2020.

## DÉLIBÉRATION

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette adhésion.**